

DECISION N° DEC-2026-095

Attribution du marché de travaux de sécurisation et de restructuration du réseau d'eau potable de Murcier avec la suppression du réservoir d'Olliet à Savigny (marché n° 2026-16)

Le Président de la Communauté de Communes du Genevois,

Vu le code de la commande publique, et notamment ses articles R2123-1, 4 et 5 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5211-10 ;

Vu la délibération n° 20211213_cc_adm114 du Conseil communautaire du 13 décembre 2021 portant approbation du Projet de territoire 2020-2026, et notamment la fiche action n° 4 : développement de l'offre de services et d'équipements améliorant la qualité de vie quotidienne ;

Vu la délibération n° c_20250317_adm_020 du Conseil communautaire du 17 mars 2025 portant modification des statuts de la Communauté de Communes du Genevois, et notamment la compétence en matière d'eau ;

Vu la délibération n° c_20260302_fin_006 du Conseil communautaire du 02 mars 2026 modifiée portant adoption du budget primitif 2026 – Budget annexe Régie eau ;

Vu la délibération n° c_20260330_adm_012 du Conseil communautaire du 30 mars 2026 portant élection du Président de la Communauté de Communes du Genevois ;

Vu la délibération n° c_20260330_adm_016 du Conseil communautaire du 30 mars 2026 portant délégations de pouvoir du Conseil communautaire au Président et au Bureau communautaire, et notamment prendre toute décision de conclure et de signer les marchés et accords-cadres de travaux, dont le montant est inférieur à 500 000 € H.T. ;

Vu l'avis de la Commission Achats, réunie le 09 juillet 2026 ;

Considérant :

- Que la Communauté de Communes du Genevois a la compétence eau ;
- Que Le secteur du Hameau de Murcier à Savigny est actuellement alimenté par le réservoir d'Olliet via une conduite de distribution en fonte Ø100 traversant en domaine privé (pleins champs). Ce réservoir étant vieillissant et la conduite de distribution étant située sur le domaine privé, la Communauté de Communes du Genevois souhaite restructurer le réseau d'eau potable afin de sécuriser et renforcer l'alimentation en eau du hameau de Murcier via une alimentation par le réseau principal (la communautaire) ;
- Que ce projet a pour objectifs :
 - o L'abandon du réservoir d'Olliet ;
 - o La sécurisation et le renforcement de l'alimentation du réseau de distribution ;
 - o L'abandon du réseau passant en domaine privé ;
 - o L'amélioration de l'exploitation du réseau ;
 - o Le déplacement des compteurs en limite de propriété privé ;

- Que Le montant des travaux est estimé à 539 616,00 € H.T. soit 647 539,20 € T.T.C., comprenant :
 - o La pose de 680 ml de conduite en fonte Ø150 ;
 - o L'abandon du réservoir d'Olliet ;
 - o La création de chambre de réduction ;
 - o La mise en place d'un compteur de sectorisation ;
 - o La reprise des branchements ainsi que le déplacement des compteurs ;
- Que, conformément aux dispositions des articles R2123-1, 4 et 5 du code de la commande publique susvisés, une consultation a été lancée selon une procédure adaptée par un avis d'appel public à la concurrence envoyé le 30 avril 2026 au Bulletin Officiel des Annonces des Marchés Publics (BOAMP), avec mise en ligne du dossier de consultation sur le profil acheteur de la collectivité ;
- Que la date limite de réception des offres était fixée au 02 juin 2026 à 16h30 ;
- Que 6 plis sont parvenus dans les délais ;
- Que l'analyse des offres a été réalisée par le Maître d'œuvre (MOE), conformément aux critères de jugement fixés dans le Règlement de Consultation (RC) ;
- Qu'une demande de précision technique et financière a été adressée le 12 juin 2026 aux 4 premières entreprises du classement provisoire :
 - o Le groupement d'entreprises BORTOLUZZI SAS/ SARL VUACHE BTP/ SAS GRUAZ JEAN FILS, sise 83 rue des Roseaux à Epagny Metz-Tessy (74330) ;
 - o SAS DUMAS TP, sise route de Oisselaz à Maillat (01430) ;
 - o BESSON SAS, sise ZA Les Iles à Marlioz (74270) ;
 - o Le groupement SADE Compagnie Générale de Travaux Hydraulique (CGTH) SA/NGE ROUTES, sise 108 rue des Alliés à Grenoble (38 029) ;
- Que, compte tenu des résultats de l'analyse et du classement après demande de précision, la Commission Achats réunie le 09 juillet 2026 propose de retenir l'offre de l'entreprise BESSON SAS, sise ZA Les Iles à Marlioz (74270), techniquement la plus avantageuse, pour un montant de 491 542,98 € H.T. soit 589 851,58 € T.T.C. ;

DECIDE

Article 1 : d'attribuer le marché travaux de sécurisation et de restructuration du réseau d'eau potable de Murcier avec la suppression du réservoir d'Olliet à Savigny (marché n° 2026-16) à l'entreprise BESSON SAS, sise ZA Les Iles à Marlioz (74270), pour un montant de 491 542,98 H.T. soit 589 851,58 T.T.C.

Article 2 : de rappeler que les crédits sont inscrits au budget annexe Régie eau – exercice 2026 – chapitre 23 - immobilisations en cours.

Article 3 : de signer l'acte d'engagement du marché mentionné à l'article 1 de la présente décision, et toutes pièces annexes.

Article 4 : d'accomplir toutes les démarches et **de signer** tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente décision.

Archamps, le 16 juillet 2026
Le Président, Florent BENOIT



Le Président certifie le caractère
exécutoire de cette décision :

- Téltransmise en Préfecture le 27/07/2026
- Publiée le 27/07/2026

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au Président ou d'un recours en excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou sa notification.